

CONSIGNES DE SECURITE STANDARD (NOTIFICATION)

Explication:

Les présentes directives constituent des recommandations pour les événements présentant un risque mineur pour lesquels seule une notification à la commune est requise.

A savoir:

- il y aura maximum 149 personnes présentes simultanément lors de l'événement
ET
- il n'y a pas d'obstruction de la voie publique, de sorte que les services de secours sont en mesure de circuler normalement
ET
- il n'existe pas de risques spécifiques comme des flammes nues (braséros, feu de camp, grand feu, animations de feu, ...), un feu d'artifice, des installations où des personnes sont présentes à différents étages, des logements sur le site de l'événement, ...

Recommandations:

- Le nombre maximum de personnes présentes est limité à 3 personnes par m² de superficie nette ou au nombre de places assises. Dans le cas d'une disposition mixte, les différentes zones doivent faire l'objet d'un calcul distinct.
- Au moins 1 extincteur rapide de type ABC (poudre ou mousse) équipé de 1 unité d'extinction doit être disponible.
- Il y a au moins 1 porte normale (min. 80 cm de large et min. 200 cm de haut) qui est utilisée comme entrée et sortie. A partir de 100 personnes présentes, il doit y avoir au moins 2 sorties dans des zones opposées.
- La charge d'incendie doit être limitée au strict minimum (pas de décorations inflammables, retirer les rideaux inflammables, placer les poubelles à l'extérieur, ...).
- Prévoir une interdiction de fumer à l'intérieur.